

Compte rendu de la séance du 8 avril 2021 à 20h30

Convocations : 2 avril 2021

Affichage : 12 avril 2021

Présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Dominique GINARD, Audrey DEMOURY, Jérôme GRUGEON, Samuel LEFEVRE, Anne OGEZ-CHOUQUAIS, Florent RICHARD, Bastien ROSE, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Jean-Christophe THILLY,

Excusés : Carlos LOPES (donne procuration à Dominique GINARD), Bernard HAZARD (donne procuration à Marc BULCOURT) Christian TASSART (donne procuration à Véronique BUYER), Willy DELCOURT,

Secrétaire de séance : Anne OGEZ-CHOUQUAIS

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 11 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité

Délibération : Vote des taux de la fiscalité directe.

Monsieur le Maire remercie le travail effectué par Dominique GINARD, responsable de la commission des finances, en collaboration avec Camille RUELLE ainsi que la commission des finances et le bureau.

Il est distribué à chaque conseiller les éléments de présentation à venir.

Il y a un changement important sur la fiscalité directe dû à la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) et à la mise en place d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

La commune doit donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de la TFPB 2020. Le taux communal à 9,45 % et le taux départemental s'élevant à 25,54 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèverait à 34,99 %. Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune. Les services de l'état appliqueront un coefficient correcteur qui corrigera le déséquilibre entre le produit de la TH « perdu » et le produit de la TFPB départementale « attribué » en compensation.

La taxe d'habitation ayant été supprimée et compensée par le transfert de la part départementale de la TFPB le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas apporter de modification aux taux des impôts locaux de 2020 et de les appliquer comme suit pour l'année 2021 :

- Taxe foncier bâti (TFB) = 34,99 % (9,45% (taux communal 2020) + 25,54% (ancien taux départemental))
- Taxe foncière non bâti (TFNB) = 25,48 %
- Contribution financière des entreprises (CFE) = 10,71 %

Ces informations seront publiées dans le prochain bulletin municipal.

Délibération : Vote des budgets primitifs M14 et M49-2021.

Il est distribué à chaque conseiller les éléments de présentation à venir.

Monsieur le Maire précise que dans un premier temps sera présenté le budget de la Commune le M14-2021 puis celui de l'eau M49-2021.

Vote du budget primitif M14-2021

En introduction Dominique GINARD rappelle l'affectation du résultat de l'exercice 2020 :

Résultat de fonctionnement	822 601.49 €
Résultat de la section d'investissement	-148 739.58 €
Résultat cumulé	673 861.91 €

Affectation du résultat	
Affectation réserve - Recette investissement c/1068	148 739.58 €
Report en fonctionnement Recette 002	673 861.91 €

Puis Dominique GINARD présente aux membres du conseil municipal les différents chapitres de la présentation générale du budget, en jouxtant les montants de l'année précédente pour comparaison :

- **Fonctionnement**

Listage et explication des différents postes des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes de fonctionnement du budget M14 qui s'équilibre de la manière suivante :

M 14	Fonctionnement
Dépenses	945 459.00 €
Recettes	945 459.00 €

- **Investissement**

Listage et explication des différents postes des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes d'investissement du budget M14. Pour la meilleure compréhension du conseil municipal, Dominique GINARD a préparé un tableau détaillé des projets d'investissement qu'il énumère :

- Aménagement du terrain rue des Deux Ponts (parking, passerelle, espace jeux, jardins partagés, cheminements...)
- Travaux de réfection du bâtiment Mairie/Ecole (re jointement des façades, isolation, menuiseries, Electricité, peinture, réfection charpente toiture...)
- Extension du local poubelle
- Achat d'un défibrillateur
- Pose de barrières fleuries
- Achat d'armoires (RGPD et archives)
- Achat d'un nettoyeur haute pression

La section investissement s'équilibre de la manière suivante :

M 14	Investissement
Dépenses	484 440.00 €
Recettes	484 440.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget primitif M14.

Vote du budget primitifs M49-2021

Dominique GINARD aborde, à la suite, la présentation générale du budget M49 (budget de l'eau)

- **Exploitation**

Listage et explication des différents postes des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes d'exploitation du budget M49 qui s'équilibre de la manière suivante :

M 49	Fonctionnement
Dépenses	190 891.00 €
Recettes	190 891.00 €

- **Investissement**

La section investissement s'équilibre de la manière suivante :

M 49	Investissement
Dépenses	47 962.00 €
Recettes	47 962.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget primitif M49-2021.

- Délibération : Modification d'un circuit de randonnée pédestre.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de modification du parcours du « Sentier Forêt de Creuse » de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

Ce chemin de randonnée de 16 kms comporte une portion sur une route très fréquentée présentant des risques d'accident de circulation.

La Fédération propose une refonte du balisage.

- Suppression de la portion qui longe la D138 et revient vers le point de départ par la rue de la Coulée Verte.

- Remplacement par la portion qui traverse la D138 puis longe la voie de chemin de fer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification du parcours et valide le plan présenté.

- Délibération : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme dans le cadre de l'appui aux Communes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune peut prétendre à une subvention de 30 %, plafonnée à 3000 € dans le cadre de l'appui aux communes.

Cette subvention pourra contribuer à l'aménagement du terrain rue de l'Eglise avec l'achat de jeux pour enfants. Dans le budget une enveloppe est dédiée et cette subvention pourrait réduire cette dépense.

Le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Départemental de la Somme l'attribution de cette subvention dans le cadre de l'appui aux communes 2021 pour la réalisation du projet de création d'un espace de jeux pour enfant.

- Informations supplémentaires

Travaux en cours

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une réflexion est en cours concernant les équipements d'éclairage public. Le passage en ampoules LED est en cours d'étude.

Le devis de remplacement de tout ou partie des candélabres vieillissants sont à l'étude. Ces travaux pourraient en partie être financés par la TE80 - Territoire d'Energie (FDE) et le Département.

L'idée qui se dessine au niveau du bureau serait de travailler sur plusieurs tranches, en gardant les poteaux bronze et en changeant les poteaux rouillés qui sont plutôt dans les lotissements. Le devis élaboré par la FDE est adaptable selon les besoins et l'état des installations existantes.

La réflexion va aussi se faire en fonction de la réduction de l'éclairage public la nuit à venir.

Monsieur le Maire reviendra vers le Conseil Municipal prochainement.

Projet de Réfection du Château d'eau au Hameau de Bacouel

Monsieur le Maire a reçu un retour de la Direction Régionale de Affaires Culturelles.

La conservatrice indique dans son mail, qu'elle oriente notre demande en interne et à la SNCF et que le Château d'eau au Hameau de Bacouel pourrait faire l'objet d'un classement et ainsi obtenir des subventions.

Devis de 17 000,00 € pour le jointement, le ravalement des murs et la peinture de la cuve.

Assainissement collectif

La commune arrive bientôt à la fin de la période (2 ans) de raccordement de particuliers au réseau d'assainissement collectif pour la 1^{ère} tranche.

Un rappel a été fait aux concitoyens concernés, après cette date, ils recevront une pénalité hormis ceux qui ont encore des travaux en cours (justifiés).

1^{ère} tranche : sont concernées, au 1^{er} mai 2021, les rues suivantes :

- Rue de la Gare, de Plachy, Grande rue, du Moulin, la place du Général de Gaulle

2^{ème} tranche : pour le 1^{er} juin 2021

- Rue du Château

3^{ème} tranche : 5 septembre

- Rue de Vers, de la Garenne et rue Terrière

4^{ème} tranche : au 3 décembre 2021

- Rue de l'Eglise

5^{ème} tranche : au 1^{er} février 2022

- Rue des 2 ponts, de Conty et de la Montagne

Mise en sécurité du village

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que des devis ont été demandés à 2 cabinets conseil en maîtrise d'œuvre au sujet de la vitesse et du stationnement dans le village.

Différents aménagements pourraient être envisagés. Monsieur le Maire reviendra prochainement vers le conseil municipal avec des propositions.

Clôture de la séance à 22h20.